

Royaume du Maroc

Rabat, le :

18 MARS 2016



Ministère de l'Urbanisme
et de l'Aménagement du Territoire

Le Ministre

Agence Urbaine de Rabat-Salé

Arrivée n° : Fax 88

Date : 18 MARS 2016

03012

Mesdames et Messieurs
les Directeurs des Agences Urbaines

Objet : Lancement du Programme National de l'Urbanisme Durable.

Comme vous le savez, le Maroc s'est engagé depuis plus d'une décennie dans une politique volontariste de développement durable à travers de nombreuses réformes d'ordre constitutionnel, législatif, institutionnel et réglementaire et des programmes opérationnels en vue d'asseoir des bases solides de développement économique, d'améliorer la résilience sociale et environnementale du pays et de promouvoir des modèles de production performants et durables.

Face à l'urbanisation soutenue qu'a connu notre pays durant les dernières décennies et ses impacts sur le développement des territoires, la question de l'urbanisme et notamment sa transition vers un urbanisme durable se trouve aujourd'hui au cœur de la politique urbaine de notre pays.

Il s'agit en effet, de concevoir un cadrage des conditions et des modes d'organisation, d'aménagement et de développement de l'urbanisation à venir en veillant à structurer l'utilisation de l'espace de manière à satisfaire les besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités, d'équipements collectifs et de services urbains et à inscrire le territoire dans un processus de développement durable.

S'inscrivant dans ce cadre, ce Ministère et au-delà des missions qui lui sont dévolues, s'est fixé comme objectif majeur la préparation du devenir des territoires à l'horizon 2040, et ce, en arrêtant quatre piliers opérationnels et stratégiques : planification stratégique, résilience des territoires, durabilité des territoires et transformation numérique des territoires auxquels s'ajoutent deux actions d'appui en l'occurrence les réformes juridiques et le renforcement des capacités des différents acteurs.

La mise en œuvre de ces axes stratégiques précités nécessite le déploiement de programmes opérationnels inscrits dans les plans d'actions annuels et pluriannuels de ce ministère et des agences urbaines et consistant notamment en matière de :

- **Planification stratégique** : par l'adoption d'une planification souple et flexible visant la généralisation de la couverture du territoire par une nouvelle génération de schémas directeurs d'aménagement urbains prônant une approche environnementale de l'urbanisme, une meilleure articulation urbanisme et mobilité et veiller à asseoir la cohérence territoriale et la compacité des territoires pour pallier au phénomène de l'étalement urbain ;
- **Durabilité des territoires** : par le développement d'éco-quartiers et d'éco-cités, la promotion de l'agriculture urbaine, la performance énergétique des villes, le développement du potentiel de densification des villes, l'aménagement des berges des oueds et des rivières, la réhabilitation des carrières, le recyclage du foncier, ..., et ce, dans la perspective et l'ambition de la ville durable ;

Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

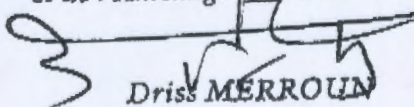
- **Résilience des territoires** : par la généralisation des cartes d'aptitude à l'urbanisation par rapport aux risques naturels, l'élaboration des plans de prévention des risques, ..., et progressivement par rapport aux risques technologiques et industriels ;
- **Transformation numérique des territoires** : par la mise en place de schémas de transformation numérique des villes, la dématérialisation des services usagers, la mise en ligne des documents d'urbanisme et le développement des outils de travail corroboratifs sur la ville,

Aussi, et faisant suite aux recommandations des réunions du comité central de suivi des contrats objectifs des agences urbaines et compte-tenu du rôle stratégique de cette nouvelle approche opérationnelle, il vous est demandé de bien vouloir me faire parvenir vos propositions, pour chacun des axes d'intervention précités, en vue d'arrêter un programme national comme nouveau cadre d'actions d'innovation, d'expérimentation et de transfert du savoir-faire permettant d'asseoir des modèles de développement urbain soutenables, responsables et attractifs.

Aussi, il vous appartient d'adresser, avant le 08 avril 2016, aux services centraux de ce Ministère (Direction de l'Urbanisme) une fiche détaillée des projets identifiés par axe d'intervention (aire de l'étude, éléments de la problématique, objectifs escomptés, ...), en version numérique et papier.

J'attacherai du prix à l'application des orientations contenues dans la présente circulaire.

*Ministre de l'Urbanisme
et de l'Aménagement du Territoire*


Driss MERROUN

Royaume du Maroc



Ministère de l'Urbanisme
et de l'Aménagement du Territoire

AGENCE URBAINE DE

FICHE PROJET

PROGRAMME NATIONAL DE L'URBANISME DURABLE

- AXES STRATEGIQUES** :
- Planification Stratégique
 - Durabilité des Territoires
 - Résilience des Territoires
 - Transformation Numérique des Territoires

INTITULE DE L'ACTION :

SITUATION ET ETENDUE GEOGRAPHIQUES

- Préfecture / Province** :
- Commune** :
- Aire de l'étude** : Plan rattaché
- Superficie** :

ENONCE DE LA PROBLEMATIQUE

OBJECTIFS ESCOMPTE

PRINCIPAUX PARTENAIRES

CONTRAINTES ET SUGGESTIONS

AUTRES

